

AFFAIRE N° 14.

OBJET: Rachât à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'emprise de la voie de jonction RN2-ZEC et des cheminements piétonniers prévus dans l'extension de la Zone d'Entrepôts du Chaudron.

**LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.**

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion a terminé l'acquisition des terrains nécessaires à l'extension de la Zone d'Entrepôts du Chaudron et demande à la Commune de lui racheter, comme convenu à l'origine, l'emprise des voies publiques et cheminements piétonniers prévus, savoir:

- 4007 m2 correspondant à l'emprise de la voie de liaison RN2-ZEC destinée à desservir notamment le futur Centre de Tri Postal;

-16 000m2 environ correspondant aux cheminements piétonniers et à la Zone verte prévue aux abords de la propriété MAUREAU.

Cette cession interviendra au prix de 40 Francs le mètre carré, représentant le coût d'acquisition majoré des frais engagés par la Chambre de Commerce.

Je vous demande votre avis sur cette affaire et, le cas échéant, de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte de vente et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite aux chapitres 901 et 908 article 210 du Budget communal et financée à l'aide de crédits de voirie et par emprunt.

Je mets la question aux voix.

---

M. HOARAU lit l'avis des commissions :

"Les commissions proposent que le conseil municipal vote pour une solution plus restrictive que celle proposée dans le rapport. Elles suggèrent que la commune prenne en charge les terrains correspondant à l'espace vert et aux chemins piétonniers et que la Chambre de Commerce prenne en charge la route de liaison entre l'ex RN 2 et la voie existante dans la zone d'entrepôts."

M. DUPONT (situe le terrain sur plan) - Il s'agit de la voie destinée à rejoindre la R N 2 (à hauteur de Renault) à la route du C.E.S. de la Jamaïque. Actuellement la Chambre de Commerce est en train d'étendre sa zone industrielle et de créer une trentaine de parcelles sur les terrains acquis de M. Maureau.

LE MAIRE - En fait, cette route de liaison ne sera utile que pour le futur centre de tri postal et la Chambre de Commerce. C'est la raison pour laquelle les commissions ont émis cet avis restrictif.

M. Marc GERARD - M. le Maire, je crois qu'il faudra insister sur l'urgence de réaliser ces chemins piétonniers et de bien les baliser, notamment au débouché sur la route nationale, afin d'éviter les risques d'accidents.

LE MAIRE - Je vous demande d'adopter l'avis des commissions de finances et de travaux, avec la remarque de M. Marc GERARD.

x

ADOPTE A L'UNANIMITE

VU - M. Denis le 8 juillet 1981  
P/le Préfet  
Le Secrétaire Général  
signé : Didier Culbaut  
Par Copie Certifiée Conforme  
P/le Préfet  
Le chef de Bureau délégué  
Jacques Lacaoste

